

DEPARTEMENT
LOIR ET CHER
CANTON
ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE
ROMORANTIN-LANTHENAY

OBJET : Institution et vie politique
Délégation de fonction au profit de Monsieur Antoine CORBEAU

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de ROMORANTIN-LANTHENAY,

Vu l'article 165 du Code civil ;
Vu les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Monsieur CORBEAU Antoine, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer en nos lieux et place les fonctions d'Officier de l'État Civil de Romorantin-Lanthenay, pour la journée du 28 mars 2026.

Article 2 : La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à l'agrément du représentant de l'État et dont un exemplaire sera annexé aux registres de l'État Civil.

Article 3 : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 28 mars 2026.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat le - 1 AVR. 2026

Publié ou notifié le - 1 AVR. 2026

Mis en ligne sur le site internet le - 1 AVR. 2026

Le Maire,


Louis DE REDON